



UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT
Vice President Honoraire Pour l'Afrique
Coordonateur pour l'UINL du master droit notarial de Niamey



RAPPORT DE GESTION DU MASTER DROIT NOTARIAL

2016-2021

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Contexte et objectifs _____	2
Rapport sur la gestion académique _____	2
Points de vue sur la formation _____	3
Rapport sur la situation des étudiants _____	4
Perspectives _____	5
Conclusion _____	5
Info-line _____	7

Par Me Muhammed TCHASSONA-TRAORÉ

vice-president honoraire de L'UINL pour l'Afrique

Coordonateur pour l'UINL du Master Droit Notarial de Niamey (Niger)

TABLE DES MATIÈRES

Contexte et objectifs

Faut-il le rappeler que le Master droit notarial s'est inscrit dans le contexte d'un grand besoin de formation initiale en Afrique, notamment dans les Etats membres de la Commission des Affaires Africaines de l'Union Internationale du Notariat (CAAF/UINL) ?

Cette formation résultant d'un partenariat (protocole signé par les parties) entre le Ministère de la Justice Garde des Sceaux (MJGS) du Niger, la Chambre Nationale des Notaires du Niger (CNNN), l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey, la Commission des Affaires Africaines (CAAF/UINL) et l'Union Internationale du Notariat (UINL).

La formation est ouverte aux dix-sept (19) notariats membres et observateurs de l'UINL .

Le choix est porté sur le Niger pour accueillir les ressortissants de ces pays¹ en vue d'une formation notariale de qualité.

S'agissant des objectifs, c'est de former les futurs juges pacificateurs africains en Afrique afin d'assurer aux usagers de droit, une sécurité juridique dans les affaires, éviter le long chemin obligeant les futurs notaires à aller en Occident et offrir une formation à leur portée en termes de coût et de Droit enseignés.

Les missions premières instituées par le protocole est d'une part, préparer les étudiants à la profession de notaire et d'autre part, contribuer à la formation continue des notaires.

C'est ainsi que le lancement officiel des Masters 1 et 2 a eu lieu le 06 décembre 2016 au Palais des Congrès de Niamey en présence de plusieurs personnalités, dont le Premier Ministre du Niger, le Ministre de la Justice du Niger, le Ministre de l'Enseignement Supérieur du Niger, le Recteur de l'Université Abdou Moumouni, la Chambre Nationale des Notaires du Niger, les Représentants des Chambres nationales des Notaires de la sous-région.

Rapport sur la gestion académique

De 2016 à 2021, quatre promotions ont vu le jour dont :

- ✓ **La première promotion**, baptisée « **Me Jose MARQUENO DELLANO** », année académique **2016 – 2017** ayant connu la participation de 25 étudiants, tous sortis diplômés. Parmi lesquels sept (7) sont devenus notaires titulaires de charges, quinze (15) sont en attente de charge et trois (3) ne sont pas encore entrés en stage professionnel à cause des obstacles législatifs et administratifs dans leurs pays.
- ✓ **Deuxième Promotion**, baptisée « **Me Laurent DEJOIE** », année académique **2016-2018** qui a connu précisément la participation de dix-neuf (19) étudiants, dont dix-huit (18) aspirants notaires, et un (1) en attente de stage notarial.

¹ Niger, Cameroun, Tchad, Centre-Afrique, Benin, Togo, Mali, Niger, Congo, Burkina Faso.

TABLE DES MATIÈRES

- ✓ **Troisième promotion**, baptisée «**Me Jose Manuel GARCIA** » année académique 2017-2019 a contribué à former vingt-deux (22) étudiants, tous sortis diplômés dont treize (13) sont notaires stagiaires et neuf (9) sont à la recherche de stage notarial.
- ✓ **Quatrième promotion**, baptisée «**Me Haoua DODO DAN GADO** », année académique 2019-2021 qui a connu la participation de dix-sept (17) étudiants, est en cours de finition du Master 1.

- ✓ **Remarque : Une cinquième promotion est en cours de sélection.**

Points de vue sur la formation

- **Bilan**

De 2016 — 2021, nous sommes heureux d’avoir formé 4 promotions d’étudiants et diplômés notaires parmi lesquels nous avons des notaires, notaires stagiaires et des étudiants, notaires en cours de formation. D’ailleurs la troisième promotion a eu 100 % de réussite en session normale. Ceci grâce aux enseignants de qualités que dispose la formation. La quatrième promotion est en train d’aller en master 2 et nous croyons aux mêmes résultats.

Toutefois, il faut souligner que pour cette même période, il existe un gros volume de travail que ce soit administratif, social, académique qu’ils ont dompté avec vaillance. Néanmoins, la lourdeur du travail, les facteurs exogènes et endogènes tels que le coronavirus sont venus retarder la formation. Il faudrait tout de même rappeler que c’est au prix de sacrifices que chaque promotion a pu être achevée. En effet, entre les diligences administratives, sociales et académiques, la densité du travail ne permet à un personnel qualifié à petit nombre d’être optimal. Pour preuve, toutes les promotions ont fait plus de temps que prévu pour achever la formation.

Pour juguler à cette situation, nous proposons un secrétariat permanent qui gèrera quotidiennement la formation. À l’instar, de répondre aux mails, communiquer, faire les diligences académiques, administratives, faire le suivi des programmes, étudiants et enseignants, etc. Ce point est important d’autant plus qu’elle permettra de renforcer la qualité de la formation et évitera des inconvénients aux enseignants et aux étudiants.

- **Remarques objectives**

Il me semble important de souligner les problèmes financiers. En effet, la formation est adossée sur le paiement des étudiants, ce qui fait que le retard ou le non-paiement par ses derniers influencent sur le paiement des professeurs et le fonctionnement quotidien de la formation. De ce fait, il faudrait qu’un fond autonome a la formation qui ne s’adosse pas sur le paiement des étudiants.

À ce effet, nous souhaitons une plus grande implication de l’UINL conformément à la résolution de Jakarta qui pourrait nouer des accords de partenariat avec des organisations internationales pour le soutien multiforme à cette formation .

En outre, on remarque également une lenteur administrative au sein de la coordination due à l’absence d’un secrétariat permanent pour la programmation des cours et des examens.

Tous ces manquements relevés constituent des obstacles majeurs pour le bon déroulement des cours.

TABLE DES MATIÈRES

- **Création de l'ADEN-UAM**

Le 6 février 2021 fut créé l'Association des Diplômés et Etudiants en droit Notarial (ADEN-UAM), avec pour objectif de collaborer avec la coordination et défendre les intérêts des étudiants.

Elle a ainsi contribué à la confection de documents par les étudiants sur la formation, tels que les trombinoscopes de la formation, les tableaux-profils de tous les étudiants. De même, elle a valorisé le Master à travers des publications sur les réseaux sociaux et la confection du Guide de l'étudiant.

Rapport sur la situation des étudiants

- **Sur le plan académique**

On note d'abord une absence de bâtiment propre à la formation en Master droit notarial. En effet, puisqu'il n'existe pas de salle spécifique à la formation, il arrive parfois que les étudiants en droit notarial soient obligés de céder la salle à d'autres ou d'attendre la libération d'une autre salle.

On observe ensuite, l'absence d'une bibliothèque spécialisée en droit notarial pouvant permettre aux étudiants de faire des recherches.

Nous suggérons la formalisation par l'actuel législature de l'UINL de l'offre du notariat Québécois pour l'accès à la bibliothèque numérique du notariat québécois et l'exploration d'autres possibilités de soutien de cette formation

- **Sur l'intégration à la profession**

Il convient de noter que, compte tenu des obstacles d'ordres législatif et administratif dans certains pays membres de la CAAF/UNIL, certains étudiants bénéficiaires de la formation ont plus des facilités d'accès à la profession par rapport à d'autres. En effet, dans certains pays mêmes membres de l'UINL comme le Niger, le Togo, le Tchad, le Mali et la Centrafrique, le Sénégal, la Mauritanie la profession est accessible aux diplômés du Master, alors que dans les pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Cameroun et le Congo l'accès à la profession de notaires n'étant pas subordonné à des diplômés spécialisés en droit notarial, cette formation de Niamey manque de pertinence.

- **Sur le plan social**

On note des difficultés d'accès au logement pour les étudiants. Ces difficultés s'accroissent avec les retards de programmation des cours. De manière générale, les retards de la programmation des cours ont un impact direct sur l'augmentation des charges de l'étudiant surtout étranger.

A ce niveau également, une rapide mise en œuvre de la Résolution de Jakarta en termes d'accompagnement par l'UINL, permettra de juguler l'ensemble des causes liées au retard de programmation des cours.

TABLE DES MATIÈRES

Perspectives

• Sur le plan académique

- ✓ Sur le plan académique, nous devons juguler aux problèmes de lenteurs de la formation par la restructuration d'une coordination engagée et dynamique pour boucler l'année académique 2019-2021 avant les prochaines vacances universitaires (juillet 2022)
- ✓ Assurer le financement de la formation, notamment la subvention des frais de formations, la contribution aux allocations des professeurs.
- ✓ Désigner un chargé de programmation pour appuyer la coordination
- ✓ Construire un bâtiment servant de salle de cours, d'un secrétariat et une bibliothèque pour les étudiants.

• Intégration à la profession

- ✓ La reconnaissance du Master II en Droit Notarial par les autorités académiques et ministérielles de tous les pays membres de la CAAF/UINL comme minimum requis pour l'accès à la profession de Notaires.
- ✓ L'implication des Chambres nationales des notaires dans la formation (enseignements, dons, subventions, envois des étudiants, prise en charge et suivi des stages etc...) par une plus dynamique implication de la CAAF
- ✓ Appuyer les diplômés du Master à surmonter les obstacles législatifs et administratifs dans les pays où l'accès à la profession n'est pas subordonné à un diplôme spécialisé en droit notarial, pour l'accès à la profession.
- ✓ Harmonisation des textes portant statut des notaires des pays membres de la CAAF/UINL. Sur les conditions d'accès à la profession.

Conclusion

En conclusion, il est à relever que les principales difficultés rencontrées dans la formation de ce Master sont d'ordre administratif et académique. Les difficultés d'ordre social, pour les étudiants pendant leur formation, ne sont que les conséquences des premières.

Toutefois, en ce qui concerne les modules dispensés, il est très logique de reconnaître le mérite qui revient au corps enseignant dans son ensemble.

C'est le lieu de renouveler toute notre reconnaissance à l'ensemble des notariats et institutions notariales partenaires comme l' UINL, l'Association du Notariat Francophone (ANF) , le Conseil Supérieur du Notariat Français (CSN) français, le Conseil du notariat Espagnol pour leurs constants apports et soutien multiforme à cette formation.

Notre reconnaissance aux notariats du Niger , du Mali, du Burkina Faso, du Benin, du Togo, de la Centrafrique, du Cameroun, du Tchad , de la Mauritanie et du CONGO pour la participation à cette formation par l'envoi des étudiants pour les cinq promotions avec nos encouragements pour l'ensemble des notariats Africains à emboîter les pas des notariats impliqués pour donner à cette formation cette vocation africaine attendue.

TABLE DES MATIÈRES

Aussi, convient-il de souligner que la création de ce Master sous régional en Afrique et plus précisément à Niamey, est d'importance capitale pour les jeunes africains désireux de se faire former sur place et avec les réalités qui sont les leurs, même plusieurs défis d'ordre administratif méritent d'être relevés.

TABLE DES MATIÈRES

Info-line

UNIVERSITÉ ABDOU
MOUMOUNI
(UAM)

Tél +227 20 31 55 31

LA CHAMBRE
NATIONALE DES
NOTAIRES DU NIGER
(CNNN)

Tél +227 80 79 00 00

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS ET
ÉTUDIANTS EN DROIT NOTARIAL DE
L'UAM
(ADEN-UAM)

Tél +227 97 57 25 67

Mail : adenuam@yahoo.com